

## WC publics semi-automatiques - Fixation du tarif

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Dans le cadre du passage à l'euro, il convient de modifier les monnayeurs afin de les adapter à cette nouvelle monnaie.

Actuellement, sur un parc de 10 WC publics, 4 sont payants.

Le tarif était de 2 F ; il est proposé de le fixer à 0,20 €, soit 1,31 F (ce type de monnayeurs simple n'accepte qu'une seule sorte de pièce).

Cette proposition ne génère aucune augmentation compte tenu du passage du franc en euro mais une baisse de 34,5 %.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

«**M. LE MAIRE** : Juste une parenthèse, nous sommes en train de faire étudier par nos services, nous en reparlerons, la mise en place sur la ville d'un réseau de toilettes automatiques car cela répond à une véritable demande des Bisontins».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme-Voirie et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.*